

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 19 et 20 octobre 2009*

**Vœu présenté par Marie-Annick Barthe et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place de « cagnottes » dans les établissements scolaires pour lutter contre l'absentéisme.**

Depuis le 5 octobre, l'Académie de Créteil a autorisé la mise en place dans trois de ses lycées professionnels d'une « cagnotte collective » visant à lutter contre l'absentéisme. Cette somme, fixée initialement à 2 000 euros par classe, sera abondée tout au long de l'année et pourra atteindre jusqu'à 10 000 euros si les élèves respectent les engagements pris en termes d'assiduité et de comportement. A la fin de l'année, cette « cagnotte » pourra servir à financer des projets allant du passage du permis de conduire à l'organisation d'un voyage scolaire.

La logique qui sous-tend cette expérimentation est inacceptable. En modifiant profondément la raison d'être de l'enseignement, elle remet en cause certains des principes fondateurs de l'Ecole républicaine. La vocation première de notre système scolaire est de fournir à chacun les moyens de s'épanouir et de s'insérer professionnellement dans la société. L'apprentissage est ainsi conçu comme un processus désintéressé où l'élève travaille avant tout pour lui-même. En aucun cas, il ne doit devenir une activité « rémunérée » sur des critères d'assiduité. L'attribution de places de football décidée par un lycée professionnel de Marseille pour lutter contre l'absentéisme laisse ainsi entrevoir les pires dérives sous-jacentes à de ce système.

Au-delà de la période de scolarité obligatoire, c'est avant tout la qualité de la formation et les atouts qu'elle représente pour l'avenir des élèves qui doivent motiver leur présence. C'est, dans ce cadre, une logique de la responsabilisation qu'il faut promouvoir et non celle de « la carotte et du bâton ».

L'ampleur de l'absentéisme scolaire que connaissent certains établissements aujourd'hui est sans conteste une question de fond posée à l'institution et à l'ensemble de la communauté éducative. Pour y répondre efficacement, ce phénomène doit être envisagé dans toutes ses dimensions – éducatives, sociales, économiques, familiales, etc. – par l'ensemble des acteurs intervenant dans ou autour de l'Ecole.

Loin des effets d'annonce et à rebours de son désengagement, y compris humain, toujours plus fort en matière d'éducation, l'Etat doit à son tour prendre ses responsabilités en la matière, notamment par le développement de démarches pédagogiques et d'accompagnement à la scolarité innovants à destination des plus fragiles. Ces dispositifs ne devant pas être

conçus comme des récompenses mais bien comme des facteurs de cohésion au sein d'une classe ou d'un établissement.

**Aussi, sur proposition de Marie-Annick Barthe et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du Recteur de l'Académie de Paris afin d'obtenir l'assurance que des dispositifs type « cagnotte » ne seront pas expérimentés dans les établissements scolaires parisiens.**